



Conservatoire à
Rayonnement
Intercommunal
Musique et de Danse du Suet
Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel, Vern-sur-Seiche

PRE-INSCRIPTION EVEILS / INITIATIONS 2021/2022

CHANTEPIE

Siège administratif
27 avenue André Bonnin
Tel : 02.99.41.46.77

VERN-SUR-SEICHE

Espace culture le Volume
3 rue François Rabelais
Tel : 02.23.27.03.61

emd.suet@orange.fr <http://cri-suet.fr>



Ecole musique danse Suet

Fermeture des secrétariats le vendredi 9 juillet au soir. Réouverture le mercredi 25 août 2021

Formulaire en ligne framaforms <https://framaforms.org/pre-inscription-eveils-et-initiations-20212022-1598430724>

Pièces à fournir :

- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- ▶ Une copie de l'attestation ARS 2020-2021 (Allocation Rentrée Scolaire)
- ▶ Le mandat de prélèvement SEPA et RIB dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.
Modalités page 3

Calendrier de l'année 2021-2022

Reprise des cours à partir du lundi 13 septembre 2021

Toussaint : du samedi 23/10/21 après les cours au lundi 08/11/2021
Noël : du samedi 18/12/21 après les cours au lundi 03/01/22
Hiver : du samedi 05/02/22 après les cours au lundi 21/02/2022
Printemps : du samedi 09/04/22 après les cours au 25/04/22
Ascension : du mercredi 25/05/22 après les cours au lundi 30/05/22
Fin des cours : samedi 2 juillet 2022 après les cours

Horaires

Horaires sous réserve de modification

	Chantepie	Vern
Eveil		
Eveil – Moyenne Section	mercredi 10h30-11h15	samedi 9h30-10h15
Eveil – Grande Section	mercredi 11h15-12h15	samedi 10h15-11h15
Danse		
Initiation 1 - CP	mercredi 9h30-10h30	vendredi 17h-18h
Musique		
Initiation - CP	mercredi 9h30-10h30	mercredi 10h-11h

Tenues Eveil et Danse

Eveil	- tenue de sport, souple
Initiation 1 - CP	- collant lycra noir sans pieds - justaucorps à bretelles couleur au choix

Tarifs (Comité Syndical du 23 mars 2021)

Le Suet propose des réductions de 5 à 55% en fonction du **Quotient Familial (QF)** :

Le quotient familial est calculé de la façon suivante : Revenu Fiscal de référence / 12 / nb parts

Le nombre de parts pour un foyer est de :

- 1 part pour une personne seule sans enfant à charge
- 2 parts pour les parents ou personne seule avec enfant à charge par foyer (quelle que soit la composition du foyer)
- 1/2 part par enfant à charge

Pour en bénéficier, vous devez nous faire parvenir votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019) ou bien l'attestation de Quotient Familial de la Caf avant le 30 septembre 2021.

Tarifs 2021-2022	Frais de dossier par élève						25 €
	Règlement en septembre, à réception de la facture						
	Tarifs Syndicat						
	Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche						
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	
	≥ 1201	1051-1201	901-1050	801-900	701-800	< 700	Hors Syndicat
		5%	15%	25%	40%	55%	
Eveil							
Eveil MS	197 €	187 €	167 €	148 €	118 €	89 €	282 €
Eveil GS	202 €	192 €	172 €	152 €	121 €	91 €	294 €
Musique							
Initiation Musique CP	202 €	192 €	172 €	152 €	121 €	91 €	294 €
Danse							
Initiation 1 Danse CP	202 €	192 €	172 €	152 €	121 €	91 €	301 €

Autres déductions :

- ▶ Réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant uniquement pour les bénéficiaires ayant le tarif A (élèves de - de 25 ans habitant le territoire)
- ▶ Comités d'entreprise : Vous êtes peut être éligible à une aide, le Suet peut vous établir une attestation

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque, par espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le 1er octobre 2021 par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Cas de force majeur :

- ▶ déménagement : sur préavis de 3 mois avec justificatif.
- ▶ incapacité temporaire : sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 semaines d'arrêt. Déduction correspondant au temps d'arrêt.